

Développement EDF EN Canada

Parc éolien du Mont-Rothery

Étude d'impact sur l'environnement

Volume 5 : Réponses aux questions et commentaires (série 2)

transmises le 11 septembre 2013

Déposée au ministère du Développement durable,
de l'Environnement, de la Faune et des Parcs
Dossier 3211-12-196

11 octobre 2013

DÉVELOPPEMENT EDF EN CANADA PARC ÉOLIEN DU MONT-ROTHERY

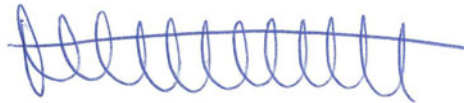
Étude d'impact sur l'environnement : Volume 5
Réponses aux questions et commentaires (série 2)
transmises le 11 septembre 2013

DÉVELOPPEMENT EDF EN CANADA

Directeur – Développement de projets Alex Couture
Gestionnaire – Développement de projets Sébastien Goupil-Dumont

PESCA ENVIRONNEMENT

Directrice de projet



Marjolaine Castonguay, biologiste, M. Sc.

Chargée de projet



Nathalie Leblanc, biologiste, M. Sc.

N/Réf. : EDFMUR02-432

Avant-propos

La procédure d'évaluation du ministère du Développement durable, de l'Environnement, de la Faune et des Parcs du Québec (MDDEFP) prévoit l'analyse interministérielle d'une étude d'impact sur l'environnement déposée relativement à un projet de parc éolien. Cette analyse permet de vérifier si les exigences de la directive du ministre et les exigences du *Règlement sur l'évaluation et l'examen des impacts sur l'environnement* (R.R.Q., c. Q-2, r. 23) ont été traitées de façon satisfaisante.

Le présent volume porte sur l'étude d'impact sur l'environnement du parc éolien du Mont-Rothery dont le volume principal a été déposé au MDDEFP le 20 décembre 2012 (3211-12-196) par Développement EDF EN Canada, l'initiateur du projet. Plus particulièrement, le présent volume répond à la deuxième série de questions formulées par le ministère dans la lettre du 11 septembre 2013, à la suite de l'analyse de l'addenda au projet et de la première série de réponses fournies par l'initiateur en juillet 2013. Cette analyse a été réalisée par le Service des projets en milieu terrestre de la Direction des évaluations environnementales en collaboration avec les unités administratives concernées du MDDEFP et d'autres ministères et organismes.

La présentation des questions et commentaires réfère à la numérotation des chapitres et sections des volumes 1, 2, 3 et 4 de l'étude d'impact sur l'environnement du parc éolien du Mont-Rothery.

☐ TABLE DES MATIÈRES

AVANT-PROPOS	III
QUESTIONS ET COMMENTAIRES	1
Volume 1 – Rapport principal.....	1
4. Processus de consultation publique	1
6.2.2 Analyse des impacts et mesures d'atténuation – Évaluation de l'importance de l'impact – Mesures d'atténuation courantes.....	2
6.4.2 Analyse des impacts et mesures d'atténuation – Impact sur le milieu biologique – Espèces floristiques à statut particulier	5
6.5.1 Contexte socioéconomique	5
Volume 3 – Études de référence	6
1. Inventaire de la faune aviaire	6
Volume 4 – Addenda et réponses aux questions et commentaires	10
3.3.2 Description du projet – Phases de réalisation – Phase	10
7.1.1 Surveillance environnementale – Programme de surveillance environnementale – Phases construction et démantèlement.....	10
Commentaires généraux.....	10
Commentaires sur les informations relatives à la Grive de Bicknell	11

☐ LISTE DES TABLEAUX

Tableau 1	Densité et diversité d'oiseaux forestiers en période de migration printanière	7
Tableau 2	Densité et diversité d'oiseaux forestiers en période de migration automnale.....	9

☐ LISTE DES ANNEXES

Annexe A	Portes ouvertes
Annexe B	Cartes

QUESTIONS ET COMMENTAIRES

Volume 1 – Rapport principal

4. Processus de consultation publique

QC 1 Les impacts potentiels du projet sur les communautés autochtones susceptibles d'être visées par le projet devraient être davantage explorés. D'ailleurs, selon les informations contenues à l'étude d'impact, il semble que ces communautés n'ont pas fait l'objet de communication de la part de l'initiateur. À la page 4-1 de l'étude d'impact, l'initiateur mentionne que, en raison des discussions actuelles concernant le déplacement du projet initial vers le site actuel, Développement EDF EN Canada tiendra des séances de consultation pour le grand public à l'hiver 2013, une fois le processus de déplacement terminé. Est-ce que ces séances ont été tenues? Est-ce que les communautés autochtones potentiellement affectées par le projet ont été consultées dans le cadre de ces séances? Des précisions devront être apportées à ce sujet

RQC 1 Consultation de la communauté autochtone

L'initiateur a rencontré les représentants de la nation micmaque afin de discuter du projet éolien du Mont-Rothery. À leur demande, c'est la communauté de Gespeg qui collaborera et discutera avec les représentants de Développement EDF EN Canada dans le cadre du développement de ce projet. À la suite de quelques échanges au cours du printemps et de l'été 2013, une seconde rencontre a eu lieu en septembre 2013. Les discussions tenues à ce jour ont porté sur la nature du projet, sur les retombées économiques locales et régionales ainsi que sur les opportunités d'emplois pour les travailleurs de la communauté de Gespeg. De nouvelles rencontres sont prévues prochainement et les discussions se poursuivent. De façon générale, le projet est bien accepté par la communauté de Gespeg.

Rencontre publique de type portes ouvertes

Une rencontre publique de type portes ouvertes a été tenue par l'initiateur le 26 septembre 2013 à Murdochville, de 16 h 30 à 20 h 30. Une invitation a été publiée dans deux journaux régionaux et une vingtaine d'invitations ont été envoyées directement à différents intervenants locaux et régionaux (annexe A). De plus, des affiches annonçant l'évènement ont été installées dans différents lieux publics de la ville.

Des représentants de Développement EDF EN Canada et de son consultant, responsable de l'étude d'impact sur l'environnement, étaient disponibles afin de présenter le projet aux visiteurs et répondre à leurs interrogations. Des panneaux explicatifs imagés et vulgarisés présentaient les étapes de construction, l'échéancier prévu, les éléments du milieu pris en compte dans le processus d'évaluation environnementale, les simulations visuelles du projet et les opportunités d'emplois.

Un total de 25 personnes se sont présentées à cette rencontre d'information, incluant des citoyens de Murdochville, des chasseurs, des élus, des employés de la Ville et de la MRC de La Côte-de-Gaspé, un représentant du Conseil de l'eau du nord de la Gaspésie et un représentant d'Hydro-Québec. En plus des échanges personnels tenus avec chacun des visiteurs, ces derniers ont été invités à remplir un questionnaire afin de donner leurs impressions sur le projet et sur le développement de l'énergie éolienne en général (annexe A). Les commentaires reçus sont positifs et fortement en faveur du projet. Les éléments suivants ont été discutés :

- Les opportunités d'emplois et les retombées socio-économiques locales;
- La construction du parc éolien, l'emplacement des éoliennes et l'amélioration des chemins existants;
- Les différences et similitudes du projet comparativement aux parcs éoliens des monts Copper et Miller (type d'éoliennes, réseau collecteur enfoui, contribution volontaire versée au milieu);
- Les mesures d'atténuation prévues pour la protection des cours d'eau;
- Le processus d'autorisations gouvernementales et de permis;
- La prise en compte des caches de chasse présentes sur le territoire.

6.2.2 Analyse des impacts et mesures d'atténuation – Évaluation de l'importance de l'impact – Mesures d'atténuation courantes

QC 2 Concernant les RQC 18 et à RQC 22, les engagements que l'initiateur a pris pour limiter l'introduction et la propagation d'EEE sont insuffisants. Bien qu'il

- a. procédera au nettoyage de la machinerie avant son arrivée sur les sites des travaux,
- b. qu'il évitera d'utiliser des sols touchés par des EEE,
- c. et qu'il fera un suivi de la présence d'EEE lors des deux saisons estivales suivant les travaux de construction,

les propositions de l'initiateur quant à la détection des EEE et à la végétalisation des zones sensibles sont insuffisantes. L'initiateur mentionne que la détection des EEE sera faite lors des activités régulières en phase de construction. L'initiateur devra indiquer par qui cette détection sera effectuée et confirmer que ces personnes sont en mesure de détecter et d'identifier adéquatement les EEE.

L'initiateur s'engage à réaliser, préalablement au déboisement, un inventaire pour rechercher les EEE qui pourraient être présentes dans les portions de chemins carrossables existants qui seront utilisés pour le projet, ainsi que sur une distance de 100 m sur les chemins existants carrossables à partir de l'intersection avec un nouveau chemin du projet. Ces inventaires sont insuffisants pour la détection des EEE car ces espèces ne se limitent pas aux abords des chemins carrossables. La détection et la quantification devront être faites sur l'ensemble des emprises des chemins existants (largeur

de 20 m), dans l'ensemble des milieux humides, le long des lacs et des cours d'eau et à l'intérieur d'une zone tampon de 100 m de toute localisation d'espèce floristique menacée ou vulnérable. Cette détection doit être faite en juillet ou en août, lorsque les plantes sont matures, en fleur et faciles à identifier.

RQC 2 L'inventaire afin de rechercher les EEE potentiellement présentes dans les secteurs d'implantation du parc éolien sera réalisé par recherche active dans les zones suivantes¹ :

- L'ensemble des emprises des chemins existants qui seront utilisés pour le projet et une distance de 100 m sur les autres chemins existants à partir d'une intersection avec un chemin prévu du projet;
- Une distance de 100 m sur les chemins d'accès du parc éolien de part et d'autre d'un plan d'eau, d'un milieu humide ou d'un cours d'eau ainsi que le long de ces milieux sensibles à l'intérieur de 100 m d'un chemin d'accès;
- Une distance de 100 m sur les chemins d'accès au parc éolien de part et d'autre d'une localisation d'espèce floristique menacée ou vulnérable.

Puisque les EEE colonisent généralement les milieux perturbés ou ouverts et puisque les corridors des chemins existants et des cours d'eau peuvent faciliter la propagation d'EEE, la recherche avant projet visera ces secteurs.

La période propice pour réaliser cet inventaire se situe idéalement en juillet ou en août, soit la période où les plantes sont matures.

Lors de la phase construction, au cours des activités régulières, les travailleurs qui seront aptes à reconnaître les EEE pourront signaler leur présence sur le territoire s'ils l'observent, et ce, sans nécessairement en faire une recherche systématique. Cette mesure préventive s'additionne à l'inventaire que l'initiateur réalisera préalablement au déboisement (décrit ci-haut).

QC 3 **À RQC 22, l'initiateur propose d'ensemencer les sols mis à nu en cas de détection d'EEE sur le territoire à l'achèvement des activités de construction,**

- a. **sur une distance de 100 m sur les nouveaux chemins de part et d'autre des points de jonction avec un chemin existant carrossable et fréquenté régulièrement,**
- b. **ainsi que sur une distance de 100 m sur les nouveaux chemins d'accès du parc éolien de part et d'autre d'un plan d'eau, d'un cours d'eau ou d'un milieu humide.**

Cet engagement est insuffisant. La végétalisation doit être faite, qu'il y ait détection ou non d'EEE, lors des activités régulières ou lors des inventaires restreints proposés par l'initiateur, lorsqu'il y a mise à nu du sol.

La végétalisation doit être faite au fur et à mesure de l'avancement des travaux et non pas à l'achèvement des activités de construction, et ce, pour les sols mis à nu :

¹ Cette mesure remplace celle décrite à la première puce de la réponse RQC 22 du volume 4.

- 1- **Aux points de jonction des nouveaux chemins d'accès ou de ceux qui seront modifiés, avec les chemins existants et les lignes électriques. La végétalisation doit être faite sur une distance de 100 m de part et d'autre des intersections;**
- 2- **Sur les sites des éoliennes situées à moins de 100 m des chemins d'accès existants;**
- 3- **Longeant ou croisant les plans d'eau, les cours d'eau et les milieux humides, sur une distance s'étendant à plus de 100 m de part et d'autre de ces zones sensibles;**
- 4- **Sur les sols mis à nu dans un rayon de 100 m de localisations d'espèces menacées ou vulnérables, situées à moins de 100 m de tout chemin présent sur le territoire du projet.**

Ces engagements sont essentiels afin que le projet soit considéré acceptable du point de vue de la prévention de l'introduction et de la propagation des EEE.

RQC 3 Dans le cadre du développement des projets éoliens La Mitis et du Granit, l'initiateur s'est entendu en mai 2013 avec le MDDEFP et la Direction du Patrimoine écologique et des parcs (DPEP) sur les principes de végétalisation afin de prévenir l'envahissement par les EEE. L'initiateur considère donc opportun d'effectuer la végétalisation selon ces mêmes principes dans le présent projet. Ainsi, la végétalisation sera effectuée, peu importe si des EEE sont détectées sur le territoire, sur les sols mis à nu dans les zones sensibles suivantes :

- a. une distance de 100 m sur les nouveaux chemins, de part et d'autre d'une intersection avec un chemin existant ou une ligne électrique;
- b. une distance de 100 m sur les chemins d'accès du parc éolien, de part et d'autre d'un plan d'eau, d'un cours d'eau ou d'un milieu humide ainsi que le long de ces milieux sensibles à l'intérieur de 100 m d'un chemin d'accès;
- c. une distance de 100 m sur les chemins d'accès au parc éolien, de part et d'autre d'une localisation d'espèce floristique menacée ou vulnérable.

L'initiateur prend cet engagement (point c. de la réponse) concernant les zones sensibles en lien avec les espèces floristiques menacées ou vulnérables, tel que demandé spécifiquement dans le présent projet, bien qu'il n'ait pas été question de cet élément dans les discussions tenues en mai 2013.

Pour ce qui est de la demande MDDEFP d'effectuer la végétalisation sur les aires de travail des éoliennes (point 2 de la question), l'initiateur avait convenu avec les représentants de la DPEP que la végétalisation n'avait pas à être effectuée sur ces aires, à condition que les autres zones sensibles dont il est question ci-haut soient végétalisées et qu'un suivi annuel soit réalisé sur une période de deux ans après la construction, suivi déjà prévu dans le présent projet.

L'initiateur s'engage à effectuer la végétalisation sur les sols mis à nu dans les zones sensibles identifiées dans le premier paragraphe de la réponse, au fur et à mesure de l'avancement des travaux par grands secteurs. La végétalisation doit être réalisée lorsque les travaux nécessitant la circulation de machinerie lourde sont terminés, sans quoi les secteurs ayant été végétalisés pourraient être perturbés et le résultat souhaité non atteint. Les véhicules lourds doivent circuler sur les aires de travail durant toute la construction, jusqu'aux derniers travaux qui consistent en la restauration du site (incluant le nivelage des aires utilisées et des abords des chemins). De façon générale sur un chantier d'envergure, et par mesure d'efficacité, la restauration est effectuée dans un grand secteur du chantier une fois l'ensemble des

travaux de construction des infrastructures et de transport terminés. La végétalisation sera réalisée lors de cette dernière activité.

À titre indicatif, l'échéancier envisagé prévoit le décapage au printemps 2015. La construction des infrastructures (chemins, éoliennes et réseau collecteur) se poursuivra pendant l'été et l'automne 2015. Les travaux de restauration des sites seront réalisés au cours de l'automne 2015, pour une mise en service au plus tard le 1^{er} décembre 2015. La végétalisation sera effectuée au cours de l'automne 2015, à moins que les travaux de restauration se poursuivent au-delà de la période de croissance des végétaux. Dans ce dernier cas, la végétalisation sera effectuée dès le printemps 2016.

6.4.2 Analyse des impacts et mesures d'atténuation – Impact sur le milieu biologique – Espèces floristiques à statut particulier

QC 4 L'équipe d'analyse considère comme satisfaisant le traitement de la question QC-24. L'initiateur mentionne que des inventaires seront réalisés dans la cédrière 2 dans la courbe en S du chemin menant aux éoliennes 28 à 30. Également, en ce qui concerne le réseau collecteur du projet modifié qui pourrait affecter une cédrière de type 1, l'initiateur s'engage à réaliser des inventaires s'il s'avérait nécessaire d'élargir l'emprise actuelle du chemin dans l'habitat potentiel.

L'équipe d'analyse accepte cette proposition, mais elle porte à l'attention de l'initiateur que le projet est situé dans les monts Chic-Chocs, un secteur à haut potentiel d'EFMVS. Advenant que la configuration du projet (emplacement des éoliennes, emprise de chemins d'accès, réseau collecteur) soit modifiée et que des habitats potentiels soient affectés par le projet, les inventaires devront être réalisés aux périodes propices (juin et juillet). Étant donné que plus de 60 espèces à statut particulier ont été inventoriées dans les monts Chic-Chocs et que la zone d'étude présente 527,6 ha d'habitats potentiels dont certains sont traversés par les infrastructures ou situés à proximité de celles-ci, une approche proactive doit être préconisée afin d'éviter des délais indésirables pour la réalisation des travaux considérant que l'initiateur doit rencontrer des engagements financiers avec Hydro-Québec à compter du 1^{er} décembre 2015.

Ainsi, aux endroits où l'initiateur juge probable que des modifications soient apportées au projet, des inventaires des habitats potentiels d'EFMVS devront être faits de manière proactive.

RQC 4 Advenant que la configuration du projet (emplacement des éoliennes, emprise de chemins d'accès, réseau collecteur) soit modifiée et qu'elle empiète dans des habitats potentiels d'EFMVS², les inventaires couvriront les superficies nécessaires au projet dans ces habitats. L'inventaire d'EFMVS sera réalisé durant la période propice (juin ou juillet) préalablement au déboisement.

6.5.1 Contexte socioéconomique

QC 5 À la section 6.5.1, il est mentionné que l'initiateur a l'intention de favoriser, à compétence, formation et prix égaux, les travailleurs et les entreprises des MRC de La Côte-de-Gaspé et

² Habitats identifiés à la section 2.3.1.4. du volume 1 de l'étude d'impact sur l'environnement du parc éolien du Mont-Rothery.

de La Haute-Gaspésie. Est-ce que l'intention est la même pour la communauté micmaque de Gespeg? De quelle façon l'initiateur compte-t-il assurer des chances égales aux travailleurs et aux entreprises de cette communauté? Par exemple, est-ce que des mesures particulières seront prises pour assurer la diffusion de l'information relative aux opportunités économiques auprès de cette communauté?

RQC 5 Développement EDF EN Canada a discuté avec la communauté micmaque de Gespeg des opportunités que le projet offre à ses travailleurs et entreprises. À la satisfaction de la communauté de Gespeg, les entreprises et travailleurs de cette communauté seront priorités, à compétence, formation et prix égaux.

Volume 3 – Études de référence

1. Inventaire de la faune aviaire

QC 6 À la RQC 40, l'initiateur devait expliquer pourquoi il a retenu seulement trois grands types d'habitats comme base de la stratification proposée. L'initiateur aurait dû expliquer pourquoi chacun des groupements d'essences végétales n'avait pas été détaillé en sous-catégories d'habitats en y associant les espèces aviaires pouvant y être rencontrées. La composition aviaire d'un secteur donné peut varier beaucoup d'un peuplement à un autre selon les espèces rencontrées, l'altitude, l'âge des peuplements, la disponibilité de certains habitats plus spécifiques à certaines espèces.

La stratification de l'habitat rejoint souvent le type de peuplements présents dans un secteur donné. L'initiateur devra présenter ses résultats de stratification d'habitats en fonction des grands types de couvert végétal suivants :

- Résineux : pessière (épinettes), pinède (pins), sapinière (sapins);
- Mélangés : peupleraie (peupliers), bétulaie (bouleaux), érablière (érables), et les différentes associations possibles (sapinière à bouleau jaune, sapinière à bouleau blanc, érablière à tilleul, pessière à sapin, etc.);
- Milieux humides : marais, marécages, herbiers aquatiques, tourbières minérotrophes, tourbières ombrotrophes;
- Autres : régénération, coupe totale, chablis, feux.

L'initiateur doit présenter ses résultats en fonction de cette approche.

RQC 6 La forêt dans la zone d'étude présente des peuplements de sapins de différents âges (31,6 % de la zone d'étude), des peuplements mélangés (19,9 % de la zone d'étude) et des peuplements en régénération (21,4 % de la zone d'étude). Les inventaires de la faune avienne présentés dans le volume 3 ont donc couvert ces trois grands types d'habitats forestiers, tel que demandé ci-haut, et qui représentent bien la composition de la forêt : les peuplements résineux (principalement des sapinières), les peuplements mélangés et les peuplements en régénération (qui couvrent les coupes totales, les chablis, les sites où il y

a eu des feux, s'il y a lieu). Les résultats des inventaires sont présentés selon ces grands types d'habitats dans le volume 3.

Quelques autres peuplements résineux complètent le portrait de la forêt, sans constituer des habitats majeurs : pessières couvrant 9,4 %, cédrières couvrant 2,3 % et autres peuplements résineux couvrant 6,3 % de la zone d'étude. Les cédrières sont situées dans les fonds de vallées, où le réseau de chemins est peu ou pas développé et où aucune infrastructure du projet n'est prévue. Bien que les pessières ne constituent pas un habitat majeur sur le territoire, certains peuplements résineux visités contenaient une proportion d'épinettes.

Les milieux humides et les cours d'eau occupent moins de 3 % de la zone d'étude et sont dispersés sur de petites superficies dans l'environnement forestier. Ces milieux humides ont été couverts par les inventaires réalisés dans les habitats forestiers majeurs, comme il est présenté à la RQC 40 du volume 4. Malgré leur faible proportion sur le territoire, les milieux humides et les cours d'eau augmentent la diversité des habitats pour les oiseaux et peuvent abriter des espèces qui ne fréquentent pas les autres milieux. Aucune infrastructure du projet n'est prévue dans les milieux humides, ce qui signifie qu'il n'y aura aucune perte de ce type d'habitat pour les oiseaux.

QC 7 En plus de présenter ses résultats par hectare, l'initiateur devra les présenter en fonction des grands types d'habitats (voir question précédente), par espèces, par types d'habitats, par an. Ceci permettra de répartir les impacts anticipés de façon plus spécifique et de raffiner les estimations de taux de mortalité aviaire par espèces d'oiseaux, par superficies d'habitats perdus, par hectare, par an.

RQC 7 Les résultats de l'inventaire sont présentés, en période de nidification, par hectare, par espèce et par grand type d'habitats (volume 3, étude 1; volume 4, RQC 45).

Les densités d'oiseaux en période de migration sont présentées au volume 3 par type d'habitats majeurs. Elles sont détaillées, dans les tableaux qui suivent, par espèce et par hectare.

Tableau 1 Densité et diversité d'oiseaux forestiers en période de migration printanière

Espèces	Densité (Nombre d'oiseaux / ha)			Total
	Peuplement mélangé ^{a,b}	Peuplement en régénération ^{a,c}	Peuplement résineux ^{a,b}	
Bec-croisé bifascié	0,03	-	0,01	0,01
Bruant à couronne blanche	0,01	-	0,01	0,01
Bruant à gorge blanche	0,23	0,29	0,18	0,23
Bruant fauve	0,10	0,07	0,01	0,06
Chardonneret jaune	-	0,02	-	0,01
Durbec des sapins	0,01	0,01	-	< 0,01
Fringillidé sp.	-	-	0,01	< 0,01
Gélinotte huppée	0,05	0,01	0,04	0,03
Grand pic	-	-	0,01	< 0,01
Grimpereau brun	0,01	-	0,02	0,01
Grive à dos olive	0,01	0,02	-	0,01
Grive solitaire	0,04	0,03	0,05	0,04

Espèces	Densité (Nombre d'oiseaux / ha)			Total
	Peuplement mélangé ^{a,b}	Peuplement en régénération ^{a,c}	Peuplement résineux ^{a,b}	
Inconnu	-	0,01	-	< 0,01
Junco ardoisé	0,08	0,15	0,06	0,10
Merle d'Amérique	0,08	0,09	0,09	0,09
Mésange à tête brune	0,06	0,01	0,05	0,04
Mésange à tête noire	0,02	-	-	0,01
Mésangeai du Canada	-	-	0,01	< 0,01
Moucherolle à ventre jaune	-	0,01	-	< 0,01
Moucherolle sp.	0,01	0,01	-	0,01
Moucherolle tchébec	-	0,04	0,02	0,02
Paruline à couronne rousse	-	0,01	-	< 0,01
Paruline à croupion jaune	0,11	0,17	0,09	0,12
Paruline à gorge noire	0,01	-	-	< 0,01
Paruline à joues grises	0,01	0,04	0,02	0,02
Paruline à poitrine baie	0,07	0,01	0,03	0,04
Paruline à tête cendrée	0,13	0,10	0,02	0,08
Paruline bleue	0,01	0,02	0,02	0,02
Paruline couronnée	-	-	0,02	0,01
Paruline des ruisseaux	0,01	-	-	< 0,01
Paruline flamboyante	0,06	0,01	0,01	0,02
Paruline obscure	0,01	0,02	0,04	0,02
Paruline rayée	-	0,02	-	0,01
Paruline sp.	-	-	0,01	< 0,01
Paruline tigrée	-	0,07	-	0,02
Pic chevelu	0,01	0,01	0,01	0,01
Pic flamboyant	-	0,03	-	0,01
Pic maculé	-	-	0,01	< 0,01
Pic mineur	-	0,02	0,02	0,01
Pic sp.	-	-	0,01	< 0,01
Roitelet à couronne dorée	0,08	0,02	0,11	0,07
Roitelet à couronne rubis	0,23	0,31	0,22	0,25
Roselin pourpré	0,04	0,02	0,07	0,04
Sittelle à poitrine rousse	0,01	0,01	0,03	0,02
Sizerin flammé	0,01	-	0,02	0,01
Troglodyte des forêts	0,08	0,06	0,05	0,06
Viréo à tête bleue	0,04	-	0,02	0,02
Viréo aux yeux rouges	0,01	-	-	< 0,01
Viréo sp.	0,01	-	-	< 0,01
Total	1,63	1,68	1,38	1,56

a Les individus détectés dans un rayon de 100 m du transect sont considérés dans le calcul de la densité.

b Classe d'âge de 30 ans et plus.

c Régénération naturelle ou plantation.

Tableau 2 Densité et diversité d'oiseaux forestiers en période de migration automnale

Espèces	Densité (Nombre d'oiseaux / ha)			Total
	Peuplement mélangé ^{a,b}	Peuplement en régénération ^{a,c}	Peuplement résineux ^{a,b}	
Alouette hausse-col	0,01	0,03	-	0,01
Bec-croisé bifascié	0,01	0,04	0,01	0,02
Bruant à gorge blanche	0,21	0,16	0,11	0,16
Bruant fauve	0,01	0,01	0,01	0,01
Bruant hudsonien	-	0,01	-	< 0,01
Chardonneret jaune	-	< 0,01	-	< 0,01
Corneille d'Amérique	< 0,01	-	< 0,01	< 0,01
Fringillidé sp.	0,06	-	0,01	0,02
Gélinotte huppée	0,01	0,02	0,01	0,01
Grand corbeau	< 0,01	< 0,01	-	< 0,01
Grimpereau brun	< 0,01	-	< 0,01	< 0,01
Grive à dos olive	-	< 0,01	-	< 0,01
Grive solitaire	< 0,01	-	< 0,01	< 0,01
Jaseur d'Amérique	-	0,01	-	< 0,01
Junco ardoisé	0,05	0,13	0,05	0,08
Martin-pêcheur d'Amérique	-	-	< 0,01	< 0,01
Merle d'Amérique	0,03	0,04	0,03	0,03
Mésange à tête brune	0,10	0,06	0,08	0,08
Mésange à tête noire	0,04	0,06	0,08	0,06
Mésangeai du Canada	0,02	0,03	0,01	0,02
Paruline à croupion jaune	< 0,01	0,04	0,01	0,02
Paruline à gorge noire	0,01	-	< 0,01	< 0,01
Paruline à joues grises	0,01	0,01	0,02	0,01
Paruline à poitrine baie	0,01	-	-	< 0,01
Paruline à tête cendrée	0,03	-	0,01	0,01
Paruline bleue	0,01	-	-	< 0,01
Paruline jaune	-	< 0,01	-	< 0,01
Paruline sp.	< 0,01	0,01	< 0,01	< 0,01
Pic flamboyant	0,01	0,02	0,01	0,01
Pic mineur	-	< 0,01	0,01	< 0,01
Pic sp.	< 0,01	0,01	< 0,01	< 0,01
Pipit d'Amérique	-	< 0,01	-	< 0,01
Roitelet à couronne dorée	0,11	0,13	0,18	0,14
Roitelet à couronne rubis	0,04	0,08	0,01	0,04
Roselin pourpré	< 0,01	-	-	< 0,01
Sittelle à poitrine rousse	0,02	0,03	0,04	0,03
Sizerin flammé	-	-	0,01	< 0,01
Tétras du Canada	< 0,01	< 0,01	0,01	0,01
Troglodyte des forêts	< 0,01	-	< 0,01	< 0,01

Espèces	Densité (Nombre d'oiseaux / ha)			Total
	Peuplement mélangé ^{a,b}	Peuplement en régénération ^{a,c}	Peuplement résineux ^{a,b}	
Viréo à tête bleue	0,02	-	-	0,01
Viréo aux yeux rouges	-	-	< 0,01	< 0,01
Viréo de Philadelphie	< 0,01	< 0,01	< 0,01	< 0,01
Total	0,83	0,94	0,72	0,83

a Les individus détectés dans un rayon de 100 m du transect sont considérés dans le calcul de la densité.

b Classe d'âge de 30 ans et plus.

c Régénération naturelle ou plantation.

Volume 4 – Addenda et réponses aux questions et commentaires

3.3.2 Description du projet – Phases de réalisation – Phase

QC 8 L'initiateur doit s'assurer que l'exploitant de tout site où sera prélevé le matériel granulaire pour la construction des routes et des fondations des éoliennes possède un certificat d'autorisation valide ou que l'initiateur ou son fournisseur en obtienne un préalablement aux débuts des travaux.

RQC 8 L'initiateur s'assurera que l'exploitant de tout site où sera prélevé le matériau granulaire pour la construction des routes et des fondations des éoliennes possède un certificat d'autorisation valide ou que l'initiateur lui-même ou son fournisseur en obtienne un préalablement au début des travaux.

7.1.1 Surveillance environnementale – Programme de surveillance environnementale – Phases construction et démantèlement

QC 9 Lors de la phase de démantèlement, l'initiateur devra décrire les mesures mises en place advenant la découverte d'une contamination des sols (caractérisation, excavation, gestion, etc.).

RQC 9 Lors de la phase démantèlement du parc éolien, l'initiateur récupérera et acheminera vers des sites autorisés les sols contaminés associés aux éoliennes qui seront découverts sur le site. Cette opération sera effectuée en collaboration avec les instances ministérielles concernées, selon les pratiques qui seront en cours.

Commentaires généraux

QC 10 Les réponses aux questions QC-14, QC-23, QC-26 et QC-27, qui concernent le prélèvement d'eau pour la fabrication du béton et/ou de l'abat-poussière donnent très peu de détails additionnels.

L'initiateur mentionne que ces informations seront précisées au moment de la demande de certificat d'autorisation en vertu de l'article 22 de la Loi sur la qualité de l'environnement auprès du MDDEFP. Lors du dépôt des demandes de permis et d'autorisation pour ces éléments, le MRN devra être consulté afin d'établir les modalités des mesures d'atténuation, le cas échéant, et ce, avant l'émission des autorisations requises.

RQC 10 L'initiateur consultera le MRN afin d'établir les mesures d'atténuation, le cas échéant, avant l'émission des autorisations requises.

Commentaires sur les informations relatives à la Grive de Bicknell

QC 11 Aux questions QC-28, QC-35, QC-44 et QC-46, portant sur la Grive de Bicknell, l'initiateur du projet ajoute quelques détails supplémentaires, mais il ne revoit pas la valeur accordée à ces composantes, malgré l'importance de l'espèce impliquée, notamment sur le plan des impacts cumulatifs. D'autre part, il ne s'engage pas à implanter des mesures d'atténuation dans les habitats où la Grive de Bicknell a été répertoriée. Il se limite à solliciter une rencontre avec le MRN afin d'identifier ces éventuelles mesures. Un engagement clair à instaurer des mesures d'atténuation et à en faire un suivi adéquat est nécessaire, et devra être obtenu pour que l'étude soit considérée comme étant acceptable.

RQC 11 Une rencontre avec le responsable de la faune du ministère s'est tenue le 22 août 2013 afin d'établir les mesures d'atténuation additionnelles à mettre en œuvre en lien avec les travaux prévus dans l'habitat de la grive de Bicknell.

Afin de limiter l'impact sur la grive de Bicknell et son habitat, l'initiateur s'engage à mettre en œuvre les mesures suivantes, qui ont été convenues avec la direction régionale du MRN, à la satisfaction de cette dernière (carte à l'annexe B):

- Dans le secteur couvert par les points d'inventaire 11, 63, 64, 65 et 74, limiter la largeur de l'emprise des chemins à 30 m et réaliser le déboisement requis en dehors de la période allant du 1^{er} mai au 15 août.
- Limiter au maximum le déboisement à court et à long terme dans la portion centrale du territoire (éoliennes 13 à 17, 31, 32 et 70) désignée sous le vocable de la coulée des Soeurs.
- Limiter le déboisement de chaque aire de travail des éoliennes 14, 17 et 65 à 0,6 ha comparativement à 1 ha tel que présenté dans l'étude d'impact. Pour atteindre cet objectif, l'initiateur du projet utilisera une section du chemin qui servira également de surface de travail pour construire l'éolienne.
- Ne pas ériger, dans la coulée des Soeurs, d'autres infrastructures nécessitant du déboisement additionnel (permanentes ou temporaires, lors des trois phases de réalisation du projet) que celles prévues à l'étude d'impact sur l'environnement. Ainsi, à titre d'exemple, aucun banc d'emprunt, site de fabrication de béton ou mât de mesure de vent n'y sera érigé à court ou à moyen terme.
- Mettre en œuvre un programme de suivi de la présence de la grive de Bicknell dans le secteur de la coulée des Soeurs sur une durée de trois ans à partir de la mise en service du parc éolien. Le protocole de suivi sera déposé pour approbation au MRN. La méthode utilisée serait la même que

pour les inventaires d'avant projet. Quinze points d'écoute sont prévus, soit les mêmes que ceux utilisés en 2012 et 2013.

QC 12 À la RQC35, l'initiateur devrait présenter dans un tableau synthèse l'estimation des pertes de superficies d'habitats pour la Grive de Bicknell en fonction des peuplements rencontrés (différents types d'habitats), pour l'ensemble de la région, en y incluant toutes les activités pouvant avoir une influence quelconque sur les pertes d'habitats de la Grive de Bicknell (coupe forestière, autres parcs éoliens, villégiature). Le tableau devra permettre d'avoir un aperçu global des superficies perdues et une estimation théorique du nombre de couples nicheurs de la Grive de Bicknell pouvant être influencés par ces pertes de superficies d'habitats.

RQC 12 De nombreuses informations présentées dans l'étude d'impact sur l'environnement permettent de dresser un constat qualitatif de l'impact cumulatif sur la grive de Bicknell, notamment en lien avec l'activité forestière et le développement éolien dans la région. À titre complémentaire, les activités de villégiature en terres publiques représentent une superficie de 3,2 ha annuellement dans les MRC de La Haute-Gaspésie et de La Côte-de-Gaspé, en considérant que 8 baux y sont offerts au tirage au sort en 2013. Cette activité contribue donc très peu à l'impact cumulatif sur la grive de Bicknell.

L'évaluation d'une perte d'habitat pour la grive de Bicknell en lien avec les superficies associées à différentes activités (développement éolien, activité forestière, villégiature) constitue un exercice peu concluant si la qualité de l'habitat à ces sites est basée sur des données théoriques (densité de population estimée, données écoforestières).

Les mesures d'atténuation des impacts sur l'habitat de la grive de Bicknell dans le projet de parc éolien du Mont-Rothery, établies selon les résultats des analyses terrain (RQC 11), font en sorte que la contribution du parc éolien à l'impact cumulatif régional est la plus faible possible.

Annexe A Portes ouvertes

Soirée portes ouvertes



Projet de parc éolien du Mont-Rothery

EDF EN Canada vous invite à nous rencontrer lors de notre soirée *portes ouvertes* qui vous informera sur un projet de parc éolien de 74 MW (37 éoliennes) situé à environ quatre kilomètres à l'est de la municipalité de Murdochville, dans les MRC de La Côte-de-Gaspé et de La Haute-Gaspésie.

...人...

**Venez nous rendre visite à l'heure
qui vous convient**

人 Jeudi le 26 septembre 2013

人 entre 16 h 30 et 20 h 30

人 Salle communautaire de Murdochville

人 486, rue Miller - Murdochville

Questions & commentaires: eeolien@edf-en.ca



EDF Énergies Nouvelles Canada a complété la conception préliminaire du projet de parc éolien du Mont-Rothery. Nous apprécierions recevoir vos commentaires ainsi que toute information qui pourrait servir à une meilleure planification du projet et du processus d'évaluation environnementale.

**Retournez ce formulaire rempli avant votre départ et obtenez un sac d'épicerie EDF Énergies Nouvelles.
Merci pour votre disponibilité.**

Section 1 – Qui êtes-vous?

1. Est-ce que vous vivez ou travaillez dans la région? Oui Non Municipalité: _____

2. Comment avez-vous entendu parler de cette séance d'information ?

Journaux	<input type="checkbox"/>	Municipalité	<input type="checkbox"/>	Lettre d'invitation	<input type="checkbox"/>
Affiches	<input type="checkbox"/>	Bouche à oreille	<input type="checkbox"/>	Autre(s)	_____

3. Aviez-vous déjà entendu parler du projet de parc éolien du Mont-Rothery ? Oui Non

Si oui, de quelle façon ?

Journaux	<input type="checkbox"/>	Municipalité	<input type="checkbox"/>	Télévision	<input type="checkbox"/>
Radio	<input type="checkbox"/>	Bouche à oreille	<input type="checkbox"/>	Autre(s)	_____

4. Quels sont vos principaux intérêts ou vos principales activités dans la région du projet?

Chasse	<input type="checkbox"/>	Chalet	<input type="checkbox"/>	VTT/ Motoneige	<input type="checkbox"/>
Trappe/piégeage	<input type="checkbox"/>	Pêche	<input type="checkbox"/>	Randonnée pédestre	<input type="checkbox"/>
Tourisme	<input type="checkbox"/>	Camping	<input type="checkbox"/>	Autre(s)	_____

Section 2 – Énergie éolienne

5. Avez-vous déjà visité un parc éolien en exploitation ? Oui Non

6. Êtes-vous en faveur du développement de l'énergie éolienne au Québec ? Oui Non

7. Êtes-vous d'accord avec les affirmations suivantes :

1 - Tout à fait d'accord 2 - D'accord 3 - En désaccord 4 - Tout à fait en désaccord 5 – Pas d'opinion

L'énergie éolienne :

- | | | | | | |
|---|---|---|---|---|---|
| • est une forme d'énergie propre, non polluante | 1 | 2 | 3 | 4 | 5 |
| • est une forme d'énergie compétitive | 1 | 2 | 3 | 4 | 5 |
| • apporte d'importantes retombées économiques régionales et locales | 1 | 2 | 3 | 4 | 5 |
| • génère peu d'impacts sur le tourisme | 1 | 2 | 3 | 4 | 5 |
| • est incontournable dans le développement énergétique du Québec | 1 | 2 | 3 | 4 | 5 |
| • s'intègre bien au paysage | 1 | 2 | 3 | 4 | 5 |
| • génère peu d'impacts sur l'environnement (faune et flore) | 1 | 2 | 3 | 4 | 5 |

Section 3 – Projet de parc éolien du Mont-Rothery

8. Êtes-vous d'accord avec le projet de parc éolien du Mont-Rothery proposé par EDF Énergies Nouvelles ?

Tout à fait d'accord

D'accord

Pas d'opinion

En désaccord

Tout à fait en désaccord

9. Quelles sont vos principales préoccupations ou questionnements face au projet de parc éolien du Mont-Rothery?

10. Quelles sont les modifications et/ou informations additionnelles qui permettraient, selon vous, d'améliorer la conception du projet?

11. Quelles sont vos impressions de la participation et l'implication de la MRC de La Côte-de-Gaspé, de la MRC de La Haute-Gaspésie et de la municipalité de Murdochville dans le projet éolien?

Section 4 – Commentaires généraux

12. Préciser tout commentaire additionnel ou toute autre information pertinente au projet.

Merci beaucoup de votre collaboration!

Annexe B Cartes



EDF EN Canada
1134, rue Sainte-Catherine Ouest, bureau 910
Montréal (Québec) H3B 1H4
Canada

www.edf-en.ca